

**Conseil de quartier Ouest**  
**Compte-rendu de la réunion du 22 avril 2010**

**Charte des conseils de quartier**

Marie Thérèse Dugué, conseillère municipale déléguée en charge des structures consultatives et de la vie associative, ouvre la séance et rappelle que l'on arrive à la fin du processus d'élaboration de la charte.

Au cours de la dernière réunion plénière des conseils de quartier, il avait été souhaité, par la majorité de l'assemblée, que l'animation du conseil de quartier soit assurée par un binôme composé d'un(e) élu(e) municipal(e) et d'un(e) habitant(e) non élu(e).

Il est proposé que ce coordinateur ou cette coordinatrice habitant le quartier soit coopté par le conseil de quartier. Marie-Thérèse Dugué précise que chaque conseil de quartier agira comme bon lui semble quant à la nomination du coordinateur (trice) (élection, désignation...).

Le principe doit évidemment rester celui de la souplesse de fonctionnement. Un habitant pourra intégrer le conseil de quartier en cours d'année.

La charte devant être validée par le conseil municipal le 23 avril 2010, une réunion doit être programmée à la suite pour nommer ce coordinateur ou cette coordinatrice.

Marie-Thérèse Dugué dit que certains conseils de quartier ont souhaité que soit rajoutée, comme dans l'ancienne charte, « participation de tous les élus ». Le sujet avait déjà été débattu au cours d'une dernière réunion ; Mme Dugué rappelle que dans certains quartiers il y a une trop grande représentation d'élus. Elle propose que tous les membres présents donnent leur avis sur cette question particulière.

Un membre du conseil de quartier, ancien élu municipal, déclare qu'il participait aux différents conseils de quartiers pour être mieux informé de ce qui se passait dans d'autres quartiers.

Un membre craint que cela ne déborde sur un débat politique.

Un membre déclare que tout habitant peut assister à un conseil municipal mais ne peut pas intervenir. La même règle pourrait être appliquée pour les conseils de quartier. La principale question est : « qu'est ce que ça apporte au groupe ? »

Après en avoir débattu, les membres proposent de rajouter sur la charte : « simple observateur ».

Un membre estime qu'il y a un manque d'information auprès de tous les habitants en ce qui concerne les conseils de quartier.

Marie-Thérèse Dugué souhaiterait que des rencontres à thèmes soient programmées afin d'amener des jeunes à rejoindre les conseils de quartier.

Lors du prochain conseil de quartier, il faudra désigner un(e) coordinateur (trice) pour animer la réunion avec Kadejat Dahou-Fredi ; il faut d'ores et déjà y réfléchir.

## **Présentation de l'association At Home Crochus**

La présidente et la secrétaire présentent cette nouvelle association.

At Home Crochus, toute jeune association sur l'agglomération orléanaise, met en relation les personnes âgées et les jeunes (de 18 à 30 ans) désireux de tenter l'expérience du partage intergénérationnel de logement ou de jardin. Le but, basé sur l'échange de bons procédés, est de lutter contre la solitude des seniors et de répondre aux difficultés d'accès au logement ou au jardin des jeunes.

At Home Crochus a mis en place 2 formules de cohabitation intergénérationnelle :

- Le logement contre présence (le jeune est logé gracieusement chez le senior contre une présence régulière et rassurante dans un esprit d'entraide) ;
- Le logement contre petite indemnité (la présence du jeune n'est pas imposée, mais il paie une contrepartie financière permettant au senior d'assurer un complément de revenu).

Par ailleurs, At Home Crochus propose un concept innovant autour du partage de jardin privé. Il s'adresse, d'une part aux propriétaires de potager ne pouvant l'entretenir, et d'autre part aux personnes qui recherchent un terrain à cultiver. Le propriétaire met ainsi son terrain à disposition du jardinier accueilli, puis ils se partagent les récoltes tout en nouant des liens conviviaux.

Le rôle de l'association se décline en trois axes :

- La sélection et la mise en relation des personnes ayant des « at home crochus »
- L'établissement d'une charte de bonne conduite et d'une convention d'occupation temporaire afin d'encadrer au mieux le partage de logement et de jardin ;
- Et la médiation tout au long du contrat afin de maintenir des relations harmonieuses.

At Home Crochus est adhérent du réseau COSI. Conduit par le Parisolidaire, c'est le premier réseau de cohabitation intergénérationnelle structuré et reconnu en France ([www.reseau-cosi.com](http://www.reseau-cosi.com)).

L'association At Home Crochus étant en phase de démarrage, aucun bilan ne peut être donné quant aux demandes des seniors et des jeunes.

Un membre demande où est implanté le point d'accueil à l'heure actuelle. Dans l'immédiat, l'association se déplace au domicile des personnes intéressées ; par la suite, l'association sera peut être basée au Cercle des Ages ou au CCAS d'Orléans. A l'avenir, une permanence pourrait être mise en place à Saint Jean de la Ruelle, suivant le nombre de demandeurs.

### **Cheminement piétonnier :**

D'autres conseils de quartier ont déjà travaillé sur ce thème ; il serait souhaitable de regrouper toutes les remarques sur un même plan.

### **Commentaires des membres du conseil de quartier Est :**

- Manque la venelle entre la rue du Clouseau et la rue des Vergers ;
- Problème de traversée avenue Pierre Mendès-France : feu tricolore sans peinture au sol pour marquer le passage piéton ;
- Continuation des cheminements doux entre le Nord et le Sud ; manque de jonction entre les deux quartiers ;

- Rue des Fontaines prolongation en direction du sud pour avoir une continuation ;
- Manque un ou deux cheminements entre le nord et le sud ;
- Aucun cheminement dans la partie sud-est ;
- Le passage souterrain de la rue Jean Nicot ne figure pas sur le plan ;
- Avec le nouveau quartier Alleville et les stades, il faudrait prévoir un cheminement pour les enfants et réfléchir comment relier le sud et le nord ; (pour les automobilistes, la seule voie qui ira vers le stade sera l'échangeur de Saran ; quant aux cyclistes, ils devront traverser le quartier des Chaises) ;
- Aucun cheminement au Clos du Moine ;
- Aucun cheminement doux dans la zone industrielle ; les trottoirs sont très larges et une piste cycliste ou une piste partagée vélo-piéton pourraient être créées sans problème ; La zone industrielle est très dangereuse avec les camions et ni les piétons ni les cyclistes ne se sentent en sécurité ;
- Le souterrain de la Batardière est mal entretenu et très sale ; A l'entrée de la rue de la Batardière, énorme trou le long du talus ;
- La rue de la Fournellerie, fraîchement refaite, n'a pas de piste cyclable. Un membre dit qu'il s'agit d'un problème de largeur ; Serait-il possible de faire un trottoir partagé ?
- Envisager un axe rue de la Fournellerie, rue des Petits Osiers, rue de la Mouchetière ;
- Rue Paul Doumer, à certains endroits, il n'y a pas de trottoirs ; aux abords du passage à niveau, les voitures garées ne laissent pas les 60 centimètres réglementaires pour les piétons : c'est un stationnement autorisé car il y a un marquage au sol : Il est suggéré de décaler le poteau entre la rue Jules Lenormand et la voie ferrée ;
- Il faudrait prolonger le cheminement entre la Vallée et la rue des Petits Osiers ;
- Rue Henri Boussion : Il manque 40 mètres pour rejoindre la rue de la Mouchetière pour accéder aux nouveaux commerces. Le terrain existe et une venelle pourrait arriver jusqu'aux commerces ;
- Un budget concernant les cheminements doux est-il prévu ? Kadejat Dahou-Fredi répond qu'il y a d'abord un travail de recensement à faire et voir ensuite ce qui est réalisable avant d'allouer un budget ; aucun crédit n'a été voté pour l'année 2010.

#### **Informations et questions diverses :**

Suite au dernier compte-rendu, Kadejat Dahou-Fredi apporte des précisions :

Rue Henri Boussion : problème de visibilité à la sortie : les « crottes de mammoth » seront remplacées par des plots dans le virage. Deux ou trois places de stationnement seront aménagées.

Rue des Marchais : les travaux débuteront cet été pour finir en septembre. Une réunion aura lieu prochainement avec les riverains. Le sujet des poids-lourds sera débattu au cours de cette réunion. Les travaux de conduite d'eau seront-ils faits en même temps ?

La signalisation est insuffisante sur la tangentielle : Mettre une pré-signalisation poids lourds interdits de tourner à droite ;

Devant le restaurant le Belem, rue Charles Beauhaire, les poids-lourds sont obligés de monter sur le rond-point.

Au sujet de la propreté du Clos du Moine : le balayage des caniveaux est fait toutes les 3 semaines.

Rue Claude Chappe : demande renforcement pour le sens unique : 2 panneaux supplémentaires seront installés.

**Constatations suite à la tempête du mois dernier :**

Un sapin très haut, situé sur la première placette à droite rue des Petits Osiers, est jugé dangereux ;

Le local technique du château d'eau de la Bâte n'a plus de tuiles ;

Aux Queues de Forêt : des fils électriques sont tombés. Ce sont les branches des arbres qui retiennent les fils (dans le virage limité à 30 km/heure) ;

**La prochaine réunion du conseil de quartier Ouest** est fixée au jeudi 27 mai à 19h à l'espace seniors du Clos de la Jeunette.

A l'ordre du jour :

Désignation du coordinateur (trice)

Cheminements doux : demander à un technicien de venir pour voir la compatibilité avec le PLU.

Plusieurs membres suggèrent de faire un tract pour informer les habitants du quartier qu'un travail sur les cheminements doux est actuellement mené.